



**HAL**  
open science

# Maîtriser l'école, instrumentaliser l'État ? Les rapports à l'école et aux institutions publiques dans les classes supérieures

Lorenzo Barrault-Stella, Cédric Huguée

## ► To cite this version:

Lorenzo Barrault-Stella, Cédric Huguée. Maîtriser l'école, instrumentaliser l'État ? Les rapports à l'école et aux institutions publiques dans les classes supérieures. *Politix*, 2021, 130, pp.103-135. 10.3917/pox.130.0103 . halshs-03502281

**HAL Id: halshs-03502281**

**<https://shs.hal.science/halshs-03502281v1>**

Submitted on 24 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Maîtriser l'école, instrumentaliser l'État ?

## Les rapports à l'école et aux institutions publiques dans les classes supérieures.

Lorenzo Barrault-Stella, Cédric Hugrée  
(CNRS, CRESPPA-CSU)

En France, l'analyse de la reproduction sociale par le biais des inégalités scolaires s'est longtemps faite à côté de l'analyse des dimensions institutionnelles de l'école. Parmi les travaux qui articulent ces deux dimensions, Daniel Thin a montré que le rapport ambivalent des classes populaires à l'institution scolaire était lié à une appropriation imparfaite de ses règles institutionnelles<sup>1</sup>. Dans les classes moyennes, les recherches soulignent généralement le fait que la maîtrise de l'enjeu scolaire va souvent de pair avec un rapport instrumental à l'institution scolaire, même si elle ne s'y réduit pas<sup>2</sup> : ces parents sont plus enclins à choisir leur secteur de scolarisation et leur établissement scolaire, ils sont aussi surreprésentés dans les organisations de parents d'élèves<sup>3</sup>. La récente étude de Sandrine Garcia<sup>4</sup> met en exergue une gamme de rapports à l'institution scolaire « qui vont de l'adhésion, voire de l'identification totale aux attentes de l'institution à des formes de sécession ou de conflits ouverts en passant par une confiance mêlée de méfiance ». Mais qu'en est-il dans les classes supérieures ? Dans la proche banlieue parisienne, les questions de scolarisation figurent désormais au cœur des stratégies résidentielles des familles situées en haut de l'espace social<sup>5</sup>. Les travaux sur l'enseignement privé<sup>6</sup> et ceux relatifs aux cursus les plus sélectifs témoignent aussi d'une extension des logiques stratégiques non plus seulement aux « choix » d'établissements, mais aussi à leurs cursus comme à leurs options pour les fractions les plus privilégiées des classes supérieures. Dans les « beaux-quartiers » parisiens, les rapports à l'école prendraient même la forme d'une domestication et d'une emprise quasi-totale des parents sur l'institution<sup>7</sup>.

L'étude des rapports à l'institution et aux enjeux scolaires en haut de l'espace social mérite pourtant un examen plus approfondi et systématique. En particulier, l'analyse des expériences de l'institution dans les groupes les plus diplômés et notamment parmi les classes supérieures (cadres supérieurs, professions libérales, chefs d'entreprises, voir annexe 1) n'est jamais rapprochée de celles de leurs usages des autres institutions publiques, contrairement par exemple à ce qui a été esquissé pour les strates les plus fragiles des classes populaires<sup>8</sup>. Car si les rapports au politique de certaines fractions particulièrement dotées économiquement des classes supérieures sont de mieux en mieux documentés<sup>9</sup>, on connaît moins la diversité potentielle de leurs rapports à l'État, au sens de l'ensemble des relations pratiques

---

<sup>1</sup> Thin (D.), *Quartiers populaires. L'école et les familles*, PUL, 1998. Voir aussi Périer (P.), *École et familles populaires*, Presses universitaires de Rennes, PUR, 2005.

<sup>2</sup> Van Zanten (A.) *Choisir son école*, Presses Universitaires de France, 2009.

<sup>3</sup> Masson (P.), *Les coulisses d'un lycée ordinaire*, Paris, PUF 1999.

<sup>4</sup> Garcia (S.), *Le goût de l'effort*, Paris, PUF, 2018, p. 131.

<sup>5</sup> Oberti (M.), *L'école dans la ville*. Paris, Presses de Sciences-Po, 2007.

<sup>6</sup> Poucet (B.), *L'enseignement privé en France*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2012.

<sup>7</sup> Pinçon (M.), Pinçon-Charlot (M.), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Le Seuil, 1989.

<sup>8</sup> Millet (M.), Thin (D.), *Ruptures scolaires*, Paris, PUF, 2005.

<sup>9</sup> Agrikoliansky (E.). « La politisation ordinaire d'une population extra-ordinaire », *Politix*, n°106, 2014, p. 135-157 ; Agrikoliansky (E.), Geay (K.), « La bourgeoisie économique : une « classe mobilisée », mais comment ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°232-233, 2020, p.15-29.

(démarches, engagements, etc.) et symboliques (notamment leurs discours et représentations) qu'ils entretiennent avec les diverses institutions administratives et politiques composant l'entité étatique. En la matière, sans s'ignorer complètement, la sociologie politique des institutions et celle de l'école sont encore trop peu mises en relation<sup>10</sup>, alors que leur croisement permet de penser ensemble les dimensions étatiques de l'institution scolaire<sup>11</sup> comme celles scolaires de l'État<sup>12</sup>. En portant une focale sur les usages sociaux de l'école en lien avec ceux d'autres administrations, l'enjeu consiste aussi à ne pas occulter l'une des deux faces de la sociologie politique des institutions<sup>13</sup> en questionnant les modes d'existence sociales de l'État au prisme de ses usages par les gouvernés, notamment des investissements symboliques et pratiques de ses institutions administratives et politiques. Les classes supérieures françaises<sup>14</sup> constituent sous ce rapport un cas d'étude présentant l'intérêt de décentrer le regard par rapport aux nombreux travaux relatifs à l'accès à l'État des classes populaires<sup>15</sup>.

Nous nous appuyons sur deux types de matériaux : d'une part, une enquête par questionnaire (PREFACE), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant en France métropolitaine et portant sur les rapports pratiques avec les institutions publiques (tels que les relations concrètes avec leurs agents) mais aussi les représentations et les rapports symboliques à ces institutions dans la France contemporaine (encadré 1) ; d'autre part, une enquête qualitative menée entre 2016 et 2019 dans un quartier bourgeois de Paris (encadré 2). L'ensemble de ces matériaux a été analysé et discuté en commun.

#### **Encadré 1 : L'enquête quantitative**

L'enquête Pratiques et représentations face à l'État (PREFACE, coordonnée par Alexis Spire dans le cadre du projet ANR Profet), a été administrée entre le 19 janvier 2017 et le 2 mars 2018 auprès du panel « Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales » (ELIPPS) : il s'agit d'un panel internet représentatif de la population résidant en France métropolitaine (au bénéfice d'un échantillonnage aléatoire) dont les enquêtés répondent tous les mois à une enquête, à l'aide d'une tablette tactile et d'un abonnement internet mobile illimité mis à leur disposition.

L'échantillon a été recruté en 2016 : 9000 logements ont été tirés au sort par un sondage aléatoire simple dans l'enquête annuelle du recensement INSEE de 2014. Puis, dans chaque logement, un adulte a été désigné pour rejoindre le panel. L'échantillon d'ELIPPS est statistiquement représentatif et compte au total 3118 panélistes âgés de 18 à 75 ans, résidant en France métropolitaine. Parmi eux, 2630 (soit 84 %) ont répondu à l'enquête PREFACE sur les rapports à l'État.

La construction et l'opérationnalisation de tels panels, comme le mode d'administration, génèrent nécessairement des problèmes bien connus tels que la sélectivité différentielle des répondants, l'attrition ou encore la plus grande distanciation aux questions au fil du temps (biais de fidélisation).

<sup>10</sup> Voir Sawicki (F.), « Pour une sociologie des problématisations politiques de l'École », *Politix*, n°98, 2012, p.10-33 ; Barrault-Stella (L.), « Science politique et éducation », in Van Zanten (A.), Rayou (P.) (dir.), *Le dictionnaire de l'Éducation*, Paris, PUF, 2017, p.784-789.

<sup>11</sup> Briand (J.-P.), Chapoulie (J.-M.), *Les collèges du peuple*, ENS Editions, 1992 ; Chapoulie (J.-M.), *L'école d'État conquiert la France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; Barrault-Stella (L.), *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz, 2013

<sup>12</sup> Vincent (G.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire*, Lyon, PUL, 1994.

<sup>13</sup> Gaiti (B.), « Entre les faits et les choses : la double face de la sociologie politique des institutions », in Cohen (A.), Lacroix (B.), Riutort (P.), *Les formes de l'activité politique*, PUF, 2006, p.39-64.

<sup>14</sup> Voir la construction des classes en annexe 1.

<sup>15</sup> Pour une synthèse : Siblot (Y.), Cartier (M.), Coutant (I.), Masclet (O.), Renahy (N.), *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015.

On peut noter qu'entre 2013 et 2019, l'attrition est restée limitée (moins de 10% par an en moyenne), et les taux de réponse très hauts (plus de 80 % en moyenne)<sup>16</sup>. Par ailleurs, un questionnaire de retour sur la participation à ELIPSS administré en 2019 a permis de recueillir les avis des panélistes sur l'enquête : 95 % déclarent avoir eu une expérience très satisfaisante ou satisfaisante avec le panel ELIPSS. Concernant PREFACE, il faut enfin souligner, d'une part qu'on observe aucune différence dans les réponses entre le groupe d'enquêtés de la phase pilote (n=1039) et celui de la phase finale (n= 3331)<sup>17</sup> ; d'autre part qu'il s'agit de l'enquête qui a bénéficié d'un des plus forts taux de réponse (84 %) parmi les enquêtes administrées via ELIPSS. Les résultats statistiques publiés dans cet article sont issus d'une exploitation de cette enquête, réalisée par Cédric Hugrée.

### **Encadré 2 : L'enquête qualitative**

L'enquête qualitative a été menée entre 2016 et 2019 par L. Barrault-Stella auprès de ménages localisés dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, qui permet d'observer dans le même espace des milieux sociaux très contrastés. Concernant les classes supérieures, sept familles vivant au cœur du quartier bourgeois de Montmartre ont été suivies de l'été 2016 à l'automne 2019<sup>18</sup>. Ce secteur parisien, anciennement patrimonialisé et aux prix particulièrement élevés, autorise l'observation d'une diversité de familles des classes supérieures, de leurs fractions culturelles à leurs fractions économiques, du public, du privé, anciennement installée ou gentrifiées particulièrement argentées. Les enquêtés ont été contactés par le biais d'une école primaire publique du quartier. En 2016, l'école comptait 67% de familles « favorisées A » selon les chiffres de l'Education nationale et, sur ce secteur où il n'y pas de logements sociaux, les prix de l'immobilier oscillent entre 13000 et 14000 euros le mètre carré fin 2019. Afin de standardiser les observations, ont été sollicités des parents dont l'un des enfants au moins était scolarisé en CM1 à la rentrée 2016 dans la perspective de les accompagner jusqu'en cinquième dans la carrière scolaire de leur(s) enfant(s) afin de saisir, entre autres, les enjeux liés à l'inscription au collège<sup>19</sup>. L'enquête a été présentée comme portant sur l'école, les services publics et le quartier. Chacun de ces ménages fortement - mais variablement - dotés a été suivi par le biais d'observations à l'école comme dans le quartier, de discussions collectives et d'entretiens répétés (de 4 à 6) permettant de documenter non seulement leurs usages de l'institution scolaire, mais aussi ceux d'autres institutions administratives (mairie, hôpitaux, police, etc.) comme politiques (notamment leurs rapports à l'institution électorale lors des scrutins de 2017 et 2019). L'objectif était de saisir le rapport à l'État de manière transversale, sans se limiter aux découpages institutionnels officiels qui structurent habituellement les enquêtes (sur l'éducation, l'impôt, le vote, etc.). Au bénéfice de relations d'enquête dans la durée et personnalisées<sup>20</sup>, des archives administratives privées<sup>21</sup> (documents scolaires, avis d'imposition, dossiers administratifs divers) ont pu être consultées dans certains cas. Le suivi sur trois années a permis une analyse à la fois relationnelle (entre les ménages, construits comme des cas) et processuelle, c'est-à-dire attentive non seulement aux dispositions mais aussi à la construction des situations susceptibles de les activer ou de les mettre en sommeil pour (éventuellement) générer des pratiques face aux institutions publiques.

<sup>16</sup> Voir Mercklé (P.), « Mesurer et analyser les incohérences de réponses dans les enquêtes longitudinales » in Duwez (E.), Mercklé (P.) (dir.), *Un panel français. L'étude longitudinale par internet pour les sciences sociales (ELIPSS)*, Editions de l'INED, à paraître en 2020.

<sup>17</sup> Amoros (P.), Mosny (E.), Vinet (L.), « Rapport à l'école, rapport à l'État », Projet statistique de 2<sup>ème</sup> année, sous la direction de C. Hugrée, Ensaï, 2018.

<sup>18</sup> L'enquête comprend des investigations plus bas à Montmartre et jusqu'à Barbès, auprès de familles de milieux intermédiaires et populaires.

<sup>19</sup> Le quartier bourgeois étudié bénéficie d'une offre scolaire (publique et privée) de proximité très diversifiée.

<sup>20</sup> Certains échanges n'ont pas fait l'objet d'enregistrement car « compte tenu du rapport public/privé tel qu'il fonctionne dans les sociétés occidentales, il est peu probable que les régions les plus intimes du privé [puissent] accéder à l'expression en dehors d'une communication elle-même privée, supposant le secret et donc l'absence de magnétophone » : Schwartz (O.), *Le monde privé des ouvriers*, PUF, 2002 [1990] p.248.

<sup>21</sup> À l'instar de Siblot (Y.), *Faire valoir ses droits au quotidien*, Presses de Sciences Po, 2006.

En croisant ces matériaux quantitatifs et qualitatifs, la démonstration est organisée en trois temps. Le premier identifie un paradoxe : si pour tous les groupes sociaux la pratique de l'école est centrale par rapport à celle des autres institutions publiques ; cette institution n'est incluse dans le périmètre de l'État par les enquêtés qu'à certaines conditions : avoir des enfants scolarisés, être parmi les plus diplômés ou se situer à gauche politiquement. Le second temps précise les rapports spécifiques des classes supérieures à l'école en faisant varier leurs fractions comme les situations, routinières (démarches scolaires, rencontres avec des interlocuteurs de l'institution, appartenance à une association de parents) ou d'incertitude relative (moments de « choix » scolaires). Enfin, le troisième temps confronte les relations à l'école des classes supérieures à celles qu'elles nouent avec d'autres institutions administratives et politiques. Si on observe dans le pôle économique et privé des classes supérieures des formes d'homogénéité relative évoquant un rapport défiant et instrumental aux institutions composant l'État, une telle combinaison n'est pas généralisable à l'ensemble des régions supérieures de l'espace social : dans bien des cas, les dispositions à l'égard des administrations et services étatiques se révèlent plurielles et seulement partiellement transférables.

## **1. L'école, une institution (étatique ?) incontournable**

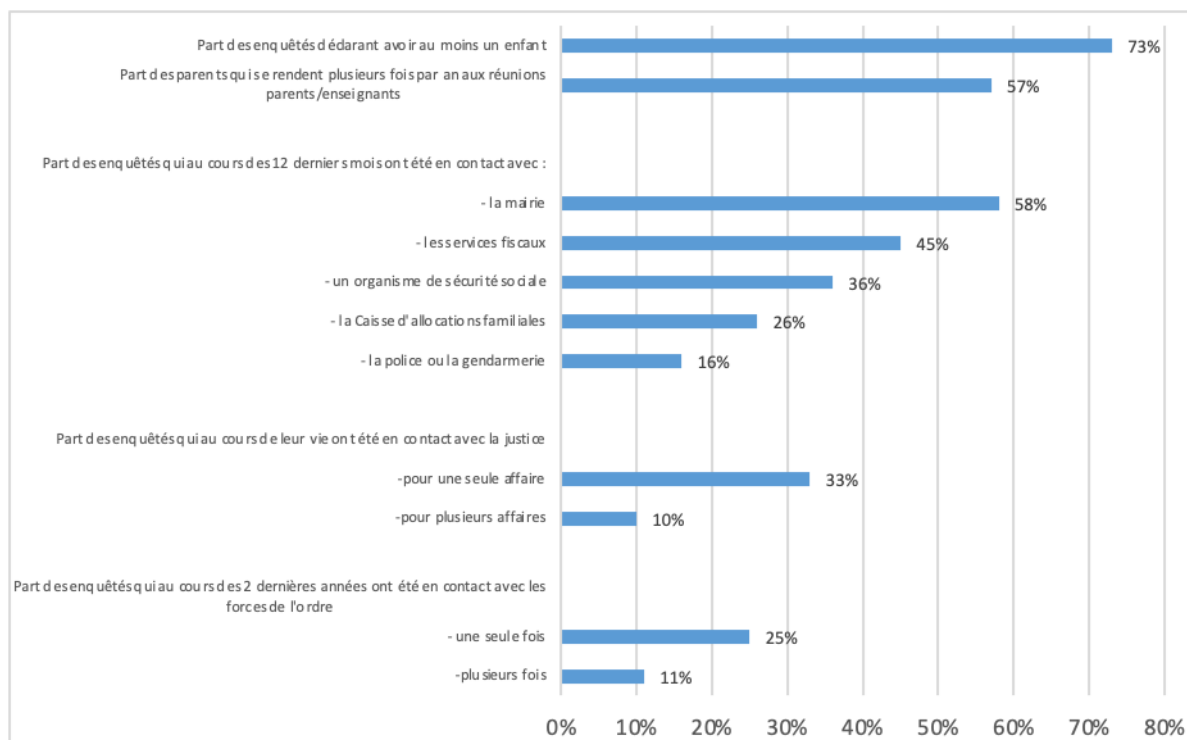
### **1.1 Pratiquer l'école : une activité centrale et régulière pour la plupart des acteurs sociaux**

En France, où l'instruction est obligatoire, on estime que seuls 0,3% des enfants âgés de 6 à 16 ans suivent une instruction à domicile (en famille ou par le CNED) en dehors de l'institution scolaire. Même dans ces cas, l'Éducation nationale exerce une forme de contrôle<sup>22</sup>. La quasi-totalité des enfants sont scolarisés avant 6 ans et même dès 3 ans : en 2016, 97,2 % des enfants étaient scolarisés à cet âge. À 16 ans, le taux de scolarisation est de 95,8 % et à 20 ans, il est toujours de 53 %. On peut souligner par contraste qu'en 2016, seuls 42,8% des ménages sont imposables sur le revenu et ont eu à faire avec l'administration fiscale. Mais, la centralité de l'école dans le quotidien des acteurs sociaux apparaît encore plus nettement dès lors que l'on observe sa fréquentation par rapport à celle des autres institutions publiques (Graphique 1).

### **Graphique 1 : La fréquentation des institutions publiques**

---

<sup>22</sup> Voir Bongrand (P.) (dir.), « Instructions en famille », *Revue française de pédagogie*, n°205, 2018 ; Farges (G.), Tenret (É.), « Évaluer l'instruction en dehors de l'école », *Sociologie*, n°3, 2020, p.131-148.



Source : Enquête PREFACE, Panel Elipps

Champ : Ensemble des répondants (n = 2630)

Lecture : 73 % des enquêtés ont au moins un enfant. Parmi ceux qui ont des enfants actuellement scolarisés ou ayant été scolarisés par le passé, 57 % déclarent se rendre ou s'être rendu plusieurs fois par an aux réunions parents/enseignants. Au cours des 12 derniers mois, 58 % des enquêtés ont été en contact avec leur mairie.

L'enquête par questionnaire rappelle tout d'abord l'importance des parents dans la population française contemporaine : 73 % des enquêtés déclarent avoir au moins un enfant (parmi eux seuls 6 % sont des parents d'un ou plusieurs enfants trop jeunes pour être scolarisés). Ils sont 44 % à fréquenter l'institution scolaire régulièrement car ils ont au moins un enfant actuellement scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire, un collège ou un lycée. Si on la compare à d'autres institutions publiques, l'école se présente en France comme l'institution publique la plus présente dans le quotidien des acteurs sociaux. Pour les individus ayant des enfants, c'est même une institution particulièrement familière. La municipalité, qui semble à proximité de nombre de milieux sociaux, révèle en miroir l'emprise de l'institution scolaire. Alors que 58% des enquêtés déclarent avoir eu « un contact » avec leur mairie la dernière année (au guichet, par courrier, par Internet, par téléphone ou autre), 87 % des parents déclare rencontrer les enseignants au moins une fois par an. Par contraste, 45 % des enquêtés déclarent « un contact » dans les 12 derniers mois avec les services fiscaux et seulement 16% pour la police ou la gendarmerie. L'école requiert en outre un fort niveau de participation : ce sont 57 % des parents qui se rendent plusieurs fois par an aux rencontres parents/enseignants. Ces contacts répétés avec l'institution scolaire et ses agents ne se distribuent pas au hasard socialement (voir la seconde partie). Mais, ils obéissent aussi aux temporalités propres de l'institution scolaire : en France, « l'année scolaire » se déroule normalement sur 36 semaines sur 52, pour les écoles primaires, les collèges et les lycées. L'enquête qualitative donne d'ailleurs à voir une véritable saisonnalité de l'emprise de l'institution sur l'emploi du temps et le quotidien des familles, y compris dans les classes supérieures. Un tel niveau de pratique de l'école conduit à nuancer le déclin supposé de l'institution scolaire<sup>23</sup> et ses effets en matière d'organisation de la vie collective<sup>24</sup>. Mais si, en

<sup>23</sup> Dubet (F.), *Le déclin de l'institution*, Seuil, 2002.

France, l'organisation du système scolaire repose entièrement sur les pouvoirs publics (commune, département, région et État) – y compris d'ailleurs concernant l'enseignement privé qui est sous contrat à plus de 99%<sup>25</sup> – cette institution en pratique centrale dans la vie sociale est loin d'être systématiquement associée à l'État par les enquêtés.

## **1.2. Une institution publique... inégalement incluse dans le périmètre de l'État par les acteurs sociaux**

Les représentations de l'école comme de l'État sont en effet particulièrement situées scolairement et socialement. Dans un ouvrage récent, Thomas Piketty<sup>26</sup> analyse comment les partis de gauche ont abandonné leurs promesses de redistribution économique pour devenir des « partis de diplômés ». Ces derniers, appelés « gauche brahmane », adhèreraient de plus en plus à l'idéologie du mérite scolaire. Dans l'enquête PREFACE, on retrouve la marque de cette « gauche diplômée » et de son système de valeur marquée par un goût de l'effort scolaire et sa prise en charge par l'État. Les plus diplômés placent plus souvent que les autres l'Éducation nationale parmi les trois fonctions les plus importantes de l'État<sup>27</sup>. Qu'ils soient hommes ou femmes, ce sont les plus diplômés qui considèrent le plus l'école comme une fonction étatique : cette association concerne la moitié des personnes ayant au moins un bac +2 (49 %, + 11 points par rapport à la moyenne) et même 54 % des personnes ayant au moins un bac + 3, contre 29 % des sans diplôme ou titulaire de CAP/BEP. Les enquêtés qui se déclarent « à gauche » placent aussi le plus l'école parmi les fonctions étatiques. 58 % des enquêtés qui se positionnent le plus à gauche (0,1 sur l'échelle) et 46 % de ceux qui se déclarent à gauche (2,3,4) font de l'Éducation nationale une fonction importante de l'État, contre 29 % des enquêtés qui se placent à droite. Ainsi, l'école est plus fréquemment incluse dans le périmètre de l'État par les plus diplômés et dans les milieux faisant état de préférences à gauche. Outre ces deux éléments, le fait d'avoir une expérience pratique de l'institution scolaire à travers ses enfants semble aussi favoriser une représentation de l'école comme institution d'État : 44 % des parents ayant un enfant scolarisé au moment de l'enquête incluent l'Éducation nationale parmi les 3 fonctions les plus importantes de l'État (+ 6 points par rapport à la moyenne). A l'inverse, c'est parmi les rares enquêtés ayant réalisé la totalité de leur scolarité dans un établissement privé (8 %) – dont on sait qu'ils sont plus nombreux dans les classes supérieures<sup>28</sup> – que l'on trouve la proportion la plus faible (28 %) d'individus déclarant que l'Éducation nationale est une fonction importante de l'État. Si la pratique de l'école comme parents d'élève favorise une représentation de l'école comme priorité de l'État, la scolarisation durable dans le secteur privé la minore.

L'enquête qualitative donne accès aux raisonnements sous-jacents à de telles représentations. Elle rend visible les variations des points de vue sur les liens entre école et État au sein des classes supérieures, particulièrement selon l'appartenance au secteur public ou privé. Clémence Mayer, une magistrate de 39 ans, titulaire d'un Master 2 de droit pénal d'une Université parisienne, élevant seule sa fille et ayant voté pour J-L. Mélenchon au

---

<sup>24</sup> Selon l'enquête Emploi (INSEE), 7 millions de ménages compte au moins un enfant de moins de 15 ans.

<sup>25</sup> En France, l'enseignement privé est presque entièrement sous-contrat avec l'État : celui-ci lui rémunère des enseignants à la condition que ces établissements s'intègrent dans les curriculums de chaque cycle définit par le Ministère. Seuls 73 000 élèves sont scolarisés dans des établissements hors contrat sur les 2,2 millions d'élèves de l'enseignement privé.

<sup>26</sup> Piketty (T.) *Capital et Idéologie*, Seuil, 2019.

<sup>27</sup> La question était posée : « *Quelles sont les trois fonctions de l'État que vous considérez les plus importantes ?* ». Cette formulation est issue de questionnaires antérieurs à des fins de comparaison dans le temps. Si la formulation de la question renvoie aux ressources inégalement distribuées pour opiner sur le périmètre de l'État, on peut noter que seuls 3 enquêtés sur 2630 n'ont pas répondu.

<sup>28</sup> Poucet, (B.), *op. cit.*, 2012.

premier tour de l'élection présidentielle de 2017 affirme par exemple : « *évidemment l'école c'est un sujet hyper politique (...) l'école c'est un des services publics les plus important, autant que la Justice d'ailleurs. C'est une des missions non pas régaliennes mais essentielles de l'État* ». En revanche, Norbert Delamotte, 44 ans, cadre supérieur dans le secteur bancaire, qui soutient E. Macron tout en se déclarant régulièrement de droite et « libéral », estime que « *l'école est bien trop publique en France et que l'on voit ce que ça donne sur le niveau des élèves* ». Au cours d'un des entretiens collectifs, sa femme Julia Delamotte, directrice de services dans une entreprise d'assurances, ajoute : « *je suis complètement d'accord. L'école publique coûte super cher à la France et rapporte très peu. Nous on préférerait s'inspirer d'autres modèles, où l'école privée est reconnue et favorise une élévation du niveau des élèves, par le jeu de la concurrence en fait* ». Par contraste, l'enquête donne à voir combien dans les milieux populaires (notamment dans leurs fractions les moins diplômées), le lien entre l'école et l'État apparaît beaucoup plus ténu, voire inexistant. Maimouna Sagna, 32 ans, est sans emploi depuis plusieurs années, vit de minima sociaux et réside dans un hôtel social en contrebas de Montmartre à Paris. Fille d'immigrés sénégalais, elle est non diplômée et élève seule ses deux enfants, depuis le départ de son ancien conjoint pour le Sénégal. Rencontrée par l'intermédiaire de parents d'élèves de la FCPE, Maimouna est fortement impliquée dans le parcours scolaire de ses enfants, notamment de l'aîné, en CM1 au début de l'enquête. C'est à l'occasion d'un échange informel qu'elle est conduite à s'interroger sur le lien entre l'école de ses enfants et l'État :

*Maimouna* : [Lors d'une réunion de rentrée deux jours auparavant] La maîtresse nous a parlé de comment elle allait fonctionner cette année. Parce que chaque professeur fait à sa manière. Bon, ça je le sais, on a l'habitude. Et au bout d'un moment, elle a expliqué que les petits du CP allait avoir besoin de plus de place dans l'école parce qu'on leur avait donné de petites classes avec pas beaucoup d'enfants<sup>29</sup>, et qu'en fait les CM2 comme Assane [son fils] ils étaient plus nombreux dans sa classe. A cause d'une loi nationale ou quelque chose comme ça. Franchement j'ai pas bien compris, je vois pas ce que la loi vient faire là-dedans... on dirait qu'elle disait ça pour pas assumer qu'avec la directrice ils ont mis beaucoup de monde dans sa classe et ça s'est pas bien ...

*Enquêteur* : C'est politique quoi... ?

*Maimouna* : Je sais pas bien. Mais franchement ça m'a choqué, j'ai pas trop compris. Là, à l'école, on parle de l'école, des enfants, de leur avenir. Et je vois pas ce que la loi ou la politique ça vient faire là-dedans. C'est une excuse je pense.

*Enquêteur* : Tu penses que l'école est extérieure à la politique, la loi, tout ça ?

*Maimouna* : Oui oui.

*Enquêteur* : L'école du quartier, est-ce que tu penses que c'est un peu l'État et les services publics aussi ?

*Maimouna* : Le service public si on veut, mais l'État c'est pas ça pour moi.

Cet extrait suggère comment le chercheur frôle l'imposition de problématique lorsqu'il rapproche explicitement l'école et l'État dans ses échanges avec cette enquêtée comme d'autres des milieux populaires. Alors que la constitution des classes est une conséquence de la réforme des « CP à 12 élèves en REP » et du nombre de classes ouvertes par l'inspection académique, la mobilisation de catégories comme « État », « lois » ou « politiques » pour caractériser l'école ne fait guère sens pour cette enquêtée qui se retrouve *in fine* davantage dans un terme comme « service public ». Cette expression est aussi la conséquence d'une relation d'enquête qui fait se confronter les catégories utilisées par des enquêteurs (eux-mêmes diplômés et politisés) et celles d'enquêtés de milieux populaires. De ce point de vue, elle invite à ne pas sous-estimer le degré d'inclusion de l'école dans le périmètre des institutions d'État dans les régions dominées de l'espace social, tout en suggérant qu'elle s'exprime différemment.

---

<sup>29</sup> Elle fait allusion au dédoublement des classes de CP en REP+ introduit par le Ministre de l'Éducation suite aux élections de 2017.



Au-delà, l'école reste donc une institution publique centrale et familière pour la plus grande partie de la population. Les perceptions de ses dimensions publiques et étatiques se révèlent très polarisées à la fois selon les milieux sociaux, les préférences politiques et les pratiques actuelles ou antérieures de l'institution. Mais, du point de vue des rapports symboliques à l'institution, ce sont toujours les parents d'élèves les plus diplômés, situés tendanciellement dans les classes supérieures, qui intègrent le plus fréquemment et le plus intensément l'école au périmètre de l'État. On propose alors, en lien avec ces représentations, d'analyser les rapports pratiques à l'institution scolaire dans ces milieux bien dotés.

## **2. Les formes variées de la maîtrise de l'institution scolaire dans les classes supérieures**

Cette seconde partie s'intéresse aux rapports pratiques de l'institution scolaire des classes supérieures, en situations routinières comme dans les moments d'incertitude que constituent ceux des « choix » de scolarisation. Si ces milieux se distinguent des autres groupes sociaux par des usages davantage maîtrisés de l'école, ceux-ci varient à la fois selon la diversité des ressources des différentes fractions qui les composent mais aussi selon les contraintes propres à l'institution.

### **2.1. En période routinière : le genre et la disponibilité structurent le travail institutionnel**

En combinant l'enquête statistique et l'enquête qualitative, on éclaire les rapports pratiques routiniers des classes supérieures à l'institution scolaire au prisme de plusieurs indicateurs : la prise en charge des papiers scolaires, les rencontres avec des enseignants ou chefs d'établissements, et l'engagement dans un collectif de parents d'élèves.

L'enquête par questionnaire permet d'identifier la place singulière des démarches scolaires dans les familles par rapport aux autres tâches administratives. Le questionnaire interrogeait en effet à la fois sur les démarches administratives « en général »<sup>30</sup>, sur la déclaration d'impôt<sup>31</sup> et sur les papiers liés à l'école<sup>32</sup>. Dans les couples de parents, la répartition genrée de la prise en charge des démarches administratives générales s'inverse à mesure que l'on monte dans la hiérarchie sociale. Dans les couples des classes populaires, les femmes déclarent prendre en charge les démarches administratives « en général » (60 %), ce qui fait écho aux observations de Yasmine Siblot<sup>33</sup>. Au sein des classes supérieures, les hommes prennent un peu plus en charge ces démarches administratives générales (57 %). Cette inversion de la division genrée du travail administratif est encore plus nette concernant la déclaration d'impôts<sup>34</sup> : la prérogative féminine sur les affaires fiscales s'efface à mesure que l'on grimpe dans la hiérarchie sociale au point de devenir une prérogative masculine dans les couples où les deux conjoints appartiennent aux classes supérieures. En revanche, la prise en charge féminine des papiers et démarches scolaires semble beaucoup plus stable d'un milieu social à un autre (Tableau 1). Comme les écritures domestiques, les tâches

---

<sup>30</sup> La question était posée : « *Qui fait habituellement vos démarches administratives ?* » Vous/votre conjoint/une autre personne.

<sup>31</sup> La question était posée : « *Qui s'occupe de la déclaration de revenu ?* » Vous/votre conjoint/un proche/ Un professionnel.

<sup>32</sup> La question était posée : « *Qui s'occupe des démarches et des papiers à remplir pour l'école, le collège ou le lycée ?* » Vous/votre conjoint/une autre personne.

<sup>33</sup> Siblot (Y.) « Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, vol. n° 64, n°3, 2006, pp. 46-66.

<sup>34</sup> Spire (A.), *Résistance à l'impôt, attachement à l'État, Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil, 2018, 2018, p.54.

administratives sont loin d’aller de soi pour les couples : elles donnent lieu à des stratégies de présentations de soi dans l’enquête<sup>35</sup>. L’enquête PREFACE montre que quel que soit le milieu social, les femmes se déclarent plus systématiquement en charge de l’accomplissement des démarches, bien que cela soit un peu moins prégnant dans les classes supérieures (55 % femmes, 44 % hommes). Ainsi, dans les milieux les plus dotés, ce n’est pas seulement la transmission du capital culturel qui incombe davantage aux mères comme l’a établi la sociologie de l’éducation, ce sont aussi les dimensions concrètes du rapport à l’institution comme amener les jeunes enfants à l’école<sup>36</sup>, remplir les papiers et effectuer des démarches courantes.

**Tableau 1 : La prise en charge des papiers scolaires au sein des couples**

	Femme	Homme	Une autre personne
Les deux conjoints appartiennent aux classes populaires	66	31	3
L’un des conjoints appartient aux classes populaires, l’autre aux classes moyennes	66	34	0
Les deux conjoints appartiennent aux classes moyennes	65	35	0
L’un des conjoints appartient aux classes populaires, l’autre aux classes supérieures	61	38	2
L’un des conjoints appartient aux classes moyennes, l’autre aux classes supérieures	61	38	0
Les deux conjoints appartiennent aux classes supérieures	55	44	1
Ensemble des couples	64	35	1

Source : Enquête PREFACE, Panel Elipps

Champ : Ensemble des couples de parents (n=1346)

Lecture : Dans les couples ayant des enfants scolarisés où les deux conjoints appartiennent aux classes populaires, 66 % femmes déclarent s’occuper des démarches et des papiers à remplir pour l’école. Cette proportion est de 55 % au sein des couples ayant des enfants scolarisés où les deux conjoints appartiennent aux classes supérieures.

Parmi les institutions publiques auxquelles les différents groupes sociaux sont susceptibles d’être exposés, l’école est par ailleurs l’une des plus participatives. Cela se repère à la proximité déclarée avec les professionnels de l’institution, notamment les enseignants. Celle-ci croît légèrement avec le capital culturel : neuf parents titulaires d’un bac + 3 sur dix déclarent avoir assisté aux rencontres parents/enseignants. Mais, les rapports avec l’institution sont presque aussi fréquents parmi les moins diplômés (83 % des non diplômés ou titulaires de CAP-BEP). Dans les classes populaires, la diffusion de l’enjeu scolaire<sup>37</sup> s’est accompagnée d’une diffusion importante des normes de pratique de l’institution. Leur fréquentation des représentants de l’école rappelle l’appropriation imparfaite des règles institutionnelles mise en exergue par Daniel Thin : si près de 80 % des membres des classes

<sup>35</sup> Lahire, (A.) « Écritures domestiques : la domestication du domestique », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 34, n° 4, 1995, p.567-592.

<sup>36</sup> Sautory (O.), Biauxque (V.), Vidalenc (J.), « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », *Insee Première*, n°1370, 2011.

<sup>37</sup> Poullaouec (T.), « Regrets d’école. Le report des aspirations scolaires dans les familles populaires », *Sociétés contemporaines*, vol. 114, n° 2, 2019, p.123-150.

supérieures a eu un rendez-vous au cours de la dernière année, ce n'est le cas que de 62 % des membres des classes populaires. Rares sont en fait les membres des classes supérieures (18 %) à déclarer ne pas avoir eu de rendez-vous soit avec un enseignant soit avec un chef d'établissement, alors que c'est le cas de 29 % des classes populaires. Les femmes sont un peu plus nombreuses à déclarer une telle entrevue (+ 2 points par rapport à la moyenne) quand les hommes sont plus nombreux à déclarer avoir vu le chef d'établissement (+ 3 points par rapport à la moyenne). Les femmes semblent ainsi plus fréquemment chargées des interactions routinières avec l'institution (notamment avec les enseignants), tandis que les hommes apparaissent plus nombreux à prendre en charge les relations « extraordinaires » (et plus rares) avec le chef d'établissement.

Par ailleurs, des enquêtes qualitatives ont documenté la participation inégale des milieux sociaux à l'institution scolaire via les associations de parents d'élèves<sup>38</sup>. Ces travaux soulignent les effets limités de la présence ponctuelle (limitée aux conseils de classes et conseils de discipline) des parents sur l'institution scolaire, mais aussi des formes de clientélisme auxquelles ces mandats peuvent donner accès (informations informelles, choix de classes, etc.). L'enquête PREFACE permet d'apprécier le caractère systématique de la combinaison du genre, de la classe sociale et du secteur d'emploi dans cet engagement au sein de l'institution : si 32 % des mères de tous milieux déclarent avoir été ou être actuellement membres d'une association de parents d'élèves, c'est le cas de 43 % des mères des classes supérieures (contre 25 % des pères dans ces milieux).

Au-delà de ces engagements associatifs, la disponibilité temporelle constitue un élément favorisant plus généralement des investissements dans l'institution. Parmi les sept familles appartenant aux classes supérieures suivies dans le cadre de l'enquête qualitative, les parents racontent tous « rencontrer régulièrement » les enseignants, « a minima une fois par trimestre » (Clémence Mayer, magistrate) ou « dès qu'il faut et puis de temps en temps pour voir » (Léa Giraud, psychologue à son compte). Parmi ces 7 familles, 6 sont des couples et, dans 5 de ces 6 cas, ce sont les mères qui se rendent le plus souvent à l'école et rencontrent les enseignants. La seule irrégularité à cette tendance correspond au cas de la famille Michels, dont le père (Laurent Michels) se charge des démarches scolaires, se rend à toutes les réunions, et côtoie très régulièrement les enseignants. Photographe à son compte, travaillant très souvent à domicile, il dispose de possibilités d'adaptation de son emploi du temps bien plus nombreuses que sa femme, cadre de catégorie A au Ministère de la Culture qui « fait de gros horaires ». Dans ce couple diplômé (bac + 5), c'est d'ailleurs une large part du travail domestique, dont celui scolaire et administratif en lien avec l'école, qui est pris en charge par le père du fait de sa plus grande disponibilité biographique<sup>39</sup>. Laurent, qui est aussi élu au conseil de l'école sur une liste FCPE, raconte : « les parents d'élèves ça prend pas mal de temps à certaines périodes c'est vrai, c'est pour ça que c'est plus moi qui m'en occupe ». Le suivi de Laurent pendant trois années atteste en outre que son engagement dans les réseaux de parents lui fournit non seulement un ensemble de compétences sur l'univers scolaires (par exemple sur l'offre au collège, etc.) mais aussi des savoir-faire bureaucratiques (qui contacter

---

<sup>38</sup> Par exemple Gombert (P.), *L'école et ses stratèges. Les pratiques éducatives des nouvelles classes supérieures*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

<sup>39</sup> Par analogie avec le raisonnement de Doug Mac Adam en matière d'action collective qui définit la disponibilité biographique comme « l'absence de contraintes personnelles augmentant les coûts et les risques de participation au mouvement, comme un emploi à plein temps, un mariage ou une famille » : Mac Adam D., « Recruitment to High Risk Activism: The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, vol. 92, n°1, 1986, p.70.

dans l'institution pour quels dossiers, quels sont les critères administratifs recevables sur telle question, etc.) mobilisables dans ses rapports pratiques à l'institution<sup>40</sup>.

À l'exception de cette famille, ce sont systématiquement les mères<sup>41</sup> qui, même lorsqu'elles ont une activité professionnelle aussi prenante que celle de leur mari, se chargent des démarches scolaires telles que l'inscription à l'école, le dossier de cantine, la demande d'une dérogation ou encore la réponse aux enseignants dans le carnet de liaison. Magalie Mourier, comédienne et intermittente du spectacle, raconte en présence de son mari, journaliste au sein d'un quotidien national : « Ca c'est clair que c'est moi qui le gère ! hein Sacha [son mari] ! C'est pas que je sois la seule à être capable, loin s'en faut, mais clairement on a pris l'habitude de faire comme ça ». Julia et Norbert Delamotte, tous deux cadres du privé très investis dans leurs activités professionnelles et qui ont recouru quotidiennement aux services d'une nounou de 16h30 à 20h30, vont dans le même sens : « l'école il n'y a pas grand-chose en fait parce que les devoirs c'est Juliette [la nounou] qui s'en occupe, donc nous on fait que checker rapidement de temps en temps. Une fois que la rentrée est passée, qu'on a mis en place le virement pour la cantine, ça fonctionne bien. Ça c'est moi qui le fait ». L'analyse de la gestion routinière des relations à l'école dans les classes supérieures rappelle donc que les inégalités de genre au sein des familles ne sont pas limitées aux milieux populaires et que la disponibilité temporelle, ressource particulièrement variable en haut de l'espace social, favorise les engagements dans l'institution.

## **2.2. Dans les moments d'incertitude : l'école d'État face aux « choix » maîtrisés des initiés**

Si la sociologie des « choix » scolaires a souligné combien les parents des classes supérieures constituaient des initiés capables de mobiliser l'ensemble de leurs ressources afin de garantir des trajectoires irréprochables (*flawless trajectories*) à leurs enfants<sup>42</sup>, leurs pratiques maîtrisées de l'institution sont rarement appréhendées comme des éléments d'un rapport plus général à l'État. Des travaux sur les rapports au droit des classes supérieures, par exemple en matière d'arrangements avec la carte scolaire, ont par ailleurs souligné qu'il ne suffit pas d'être compétent ou disposé à s'arranger avec les règles institutionnelles pour y procéder<sup>43</sup>, suggérant la variabilité des rapports aux institutions en fonction des situations. Que se passe-t-il donc du point de vue du rapport à l'État au sein des groupes sociaux les mieux dotés dans des moments d'incertitude relative comme ceux des « choix » scolaires comme l'entrée en sixième ? Pour y répondre, on dispose à la fois d'indications sur les pratiques de scolarisation dans PREFACE et d'un suivi qualitatif sur plusieurs années des stratégies (et des hésitations) de parents des classes supérieures. Ces matériaux morphologiques et intensifs permettent d'observer des familles des classes supérieures recourant à des dérogations et d'autres scolarisant dans des établissements privés.

L'enquête par questionnaire rappelle, qu'à l'échelle métropolitaine, le recours à l'enseignement privé est fortement corrélé à la position sociale et aux secteurs d'emploi

---

<sup>40</sup> Barrault-Stella (L.), « Former de bons représentants. Les apprentissages militants formels et informels au sein d'une association de parents d'élèves », *Les sciences de l'éducation*, vol. 47, n°1, 2014, p.95-116.

<sup>41</sup> On sait que l'engagement dans des associations de parents est une activité majoritairement féminine : le taux moyen d'adhésion y est de 7% en France, mais de 10% pour les femmes et 5% pour les hommes : Béréni (L.), Chauvin (S.), Jaunait (A.), Revillard (A.), *Introduction aux gender studies*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p.162-163.

<sup>42</sup> Van Zanten (A.), « A Family Affair : Reproducing Elite Positions and preserving the Ideals of Meritocratic Competition and Youth Autonomy », in Van Zanten (A.), Ball (S.), Darchy-Koechlin (B.) (eds.) *Elites, Privilege and excellence*, London and New-York, Routledge, 2015, p.29-42.

<sup>43</sup> Voir le dossier Barrault-Stella (L.), Spire (A.), « Quand les classes supérieures s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, n°108, 2017.

(Tableau 2). Alors que les trois quarts (74 %) des classes populaires travaillant dans le secteur public n'ont scolarisé aucun de leurs enfants dans le privé, ils ne sont plus que 60 % parmi les classes supérieures du privé (55 % chez les indépendants) et 54 % parmi les classes supérieures du public. Au sein des classes supérieures, une distinction secondaire semble opérer dans le recours ponctuel ou permanent au secteur scolaire privé : les classes supérieures travaillant dans le secteur public ont plus recours à la scolarisation d'un de leurs enfants dans une école privée (26 % contre 17 % chez celles travaillant dans le secteur privé), alors que la scolarisation dans ces établissements est plus systématique pour l'ensemble des enfants au sein des classes supérieures du privé (23 % contre 20 % pour celles du public). Derrière ces variables se cache en fait la scolarisation antérieure – et les socialisations à l'institution qui y sont associées – des parents dans un établissement privé : plus de la moitié des répondants des classes supérieures (56 %) eux-mêmes passés par un établissement privé ont scolarisé au moins un de leur enfant dans ce secteur, contre seulement 27 % des classes populaires ayant été scolarisées dans l'école publique, et 38 % des classes supérieures passées par l'enseignement public. L'enquête confirme donc que « les usagers exclusifs de l'enseignement privé forment une étroite minorité »<sup>44</sup>, mais aussi que l'usage d'établissements privés est plus fréquent dans le pôle privé (du point de vue du statut professionnel) des classes supérieures, particulièrement chez les parents ayant été scolarisés dans l'enseignement privé.

**Tableau 2 : Les inscriptions dans les établissements privés selon la position sociale**

Au cours de leur scolarité, vos enfants ont-ils déjà été inscrits dans un établissement privé ?	Oui, tous	Oui, certains	Non
1. Indépendants	30	15	55
2. Classes populaires travaillant dans le secteur privé	19	13	68
3. Classes populaires travaillant dans le secteur public	13	13	74
4. Classes moyennes travaillant dans le secteur privé	20	13	67
5. Classes moyennes travaillant dans le secteur public	17	17	66
6. Classes supérieures travaillant dans le secteur privé	23	17	60
7. Classes supérieures travaillant dans le secteur public	20	26	54
Ensemble	20	15	65

Source : Enquête PREFACE, Panel Elipps

Champ : Ensemble des parents (n=1910)

Lecture : 23 % des parents d'élèves appartenant aux classes supérieures et travaillant dans le secteur privé déclarent avoir scolarisés tous leurs enfants dans un établissement privé, c'est le cas de 20 % des parents d'élève.

Concernant les demandes de dérogation, cette pratique croît légèrement à mesure que l'on monte dans la hiérarchie sociale, mais elle se révèle aujourd'hui moins sélective socialement que le recours à l'enseignement privé, sans doute en raison de la généralisation de ce dispositif après 2007<sup>45</sup>. On observe néanmoins des variations régulières selon le secteur d'emploi public ou privé (Tableau 3). Quel que soit le milieu social, les parents demandent et

<sup>44</sup> Héran (F.), « École publique, école privée, qui peut choisir ? » *Économie et statistique*, n°293, 1996, p.24.

<sup>45</sup> En 2007, le gouvernement a affiché une réforme de la carte scolaire en communiquant autour de l'accord généralisé de dérogations et en publicisant fortement les critères recevables. Cf. Barrault-Stella (L.), « Une politique auto-subversive. L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, n°82, 2011, p. 31-58.

obtiennent plus de dérogations quand ils travaillent dans le secteur public et c'est au sein des classes moyennes du public (23%) que cette démarche semble la plus courante, très probablement car leurs ressources économiques contraignent davantage leurs choix résidentiels que les classes supérieures. Ainsi, les parents d'élèves travaillant dans le public, plus proches professionnellement de l'État, sont aussi ceux qui bénéficient le plus des dérogations. Le phénomène n'est pas spécifique aux classes supérieures qui ont bien d'autres manières de s'accommoder de la carte scolaire, à commencer par leurs stratégies résidentielles<sup>46</sup>.

**Tableau 3 : Les demandes de dérogation scolaire selon la position sociale et le secteur d'activité**

<i>Vous est-il arrivé de demander une dérogation à la carte scolaire pour inscrire l'un de vos enfants dans un autre établissement que celui de votre secteur ?</i>	Oui, je l'ai obtenue	Oui, mais elle m'a été refusée	Je n'ai jamais demandé
1. Indépendants	9	4	87
2. Classes populaires privé	18	1	80
3. Classes populaires public	20	4	75
4. Classes moyennes privé	15	4	80
5. Classes moyennes public	23	4	73
6. Classes supérieures privé	16	4	79
7. Classes supérieures public	20	4	76
Ensemble	17	3	80

Source : Enquête PREFACE, Panel Elipps

Champ : Ensemble des parents (n=1910)

Lecture : 20 % des parents d'élèves appartenant aux classes supérieures et travaillant dans le secteur public déclarent avoir demandé et obtenu une dérogation de carte scolaire, c'est le cas de 17 % des parents d'élève. Les chiffres en italique repose sur des effectifs trop faibles pour être analysés.

L'enquête qualitative donne à voir les processus conduisant des familles des classes supérieures à formuler et à faire leurs « choix » scolaires. À Montmartre, le collège public de secteur est le plus souvent jugé bon. Depuis le redécoupage de la sectorisation en 2010, son recrutement s'effectue quasi-exclusivement sur les pentes supérieures de la butte<sup>47</sup>. En 2016, l'Éducation nationale y recense seulement 13 % d'élèves défavorisés (contre 47 % pour le collège de la Goutte d'Or situé à 500 mètres) et, en 2018, son taux de réussite au brevet est de 89 % (contre 87 % en moyenne à l'échelle nationale). Aussi, pour les parents rencontrés, une scolarisation dans le collège public de secteur ne pose pas nécessairement de difficulté. Toutefois, sur les sept familles suivies depuis le CM1 d'un de leurs enfants, trois ont envisagé pendant l'année de CM2 de scolariser leur(s) enfant(s) dans un autre établissement. Une forme de défiance à l'égard de l'école publique est repérable chez des familles des classes supérieures recourant à l'enseignement privé. Deux familles du corpus ont inscrit leur enfant dans ce secteur<sup>48</sup> ou, plus précisément, dans deux types inégaux de collèges privés. D'un côté,

<sup>46</sup> Oberti (M.), *op. cit.*, 2007 ; Barrault-Stella, (L.), *op. cit.*, 2013.

<sup>47</sup> Ce collège n'est pas concerné par les expérimentations de collèges multi-secteurs impulsés depuis 2016 dans l'arrondissement.

<sup>48</sup> Dans l'Académie de Paris, 34 % des collégiens sont scolarisés dans le privé en 2016.

Julia et Norber Delamotte, cadres du privé et fortement dotés en capital économique, ont inscrit plus d'un an à l'avance leurs deux jumeaux dans un collège privé du 6<sup>e</sup> arrondissement parisien, recommandé par un ami du père dont un proche est le directeur. Ils paient plus 3 000 euros annuels par enfant en plus de frais de cantine élevés. Pour eux, « au collège on commence les choses sérieuses donc il fallait un bon établissement » (Norbert). D'un autre côté, un peu plus bas dans les classes supérieures, Franck et Noémie Spencer, titulaires d'une licence de Gestion et d'un Bac + 5 d'Histoire de l'Art, locataires, fonctionnaire au sein d'un Conseil Général et cadre dans une entreprise d'imprimerie, ont inscrit leur fille dans un collège privé du 18<sup>ème</sup> arrondissement où ils ont obtenu une place peu avant la rentrée suite à un désistement<sup>49</sup>. Le coût d'une telle scolarisation privée est de 800 euros annuels, Noémie raconte : « c'est pas donné mais ça vaut le coup. Le collège du coin c'est pas le pire du 18<sup>ème</sup>, mais ça reste le public et pour avoir été à la fois dans le public et dans le privé pendant ma scolarité, je sais que c'est pas la même chose ».

Mais le souhait de ne pas scolariser ses enfants dans le collège de secteur ne signifie pas nécessairement un déficit de confiance dans l'école d'État. Dans ce type de configuration locale où l'offre scolaire de proximité est diversifiée, des parents peuvent vouloir s'arranger avec la carte scolaire en visant un autre collège public par le biais de dérogation : ils tentent de maximiser le rendement scolaire tout en restant fidèle au service public d'enseignement, en envisageant d'inscrire ses enfants dans un collège public jugé meilleur et à proximité. C'est le cas du couple de Sylvie et Arthur Descombes qui ont trois enfants. Héritiers de deux familles de la bourgeoisie parisienne, ils disposent d'un patrimoine important, composé de leur appartement à Montmartre (plus de 150m<sup>2</sup>, pleine propriété) et de deux résidences secondaires. Sylvie a fait l'école des Beaux-arts. Elle est au foyer après avoir été institutrice dans le privé. Arthur est cadre dirigeant d'une entreprise internationale, diplômé de Sciences Po Paris et l'Essec. À la rentrée 2018, leur fils et leur fille aînés fréquentent un lycée public hors secteur dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ils sollicitent alors une dérogation pour inscrire leur fils cadet dans un collège public à proximité, mieux réputé que celui du secteur. Leur demande de dérogation, motivée administrativement par un rapprochement de fratrie (un motif recevable et un des plus efficaces), a toutefois été refusée, sans qu'ils n'en gardent d'amertume<sup>50</sup>. Sylvie raconte : « Cela aurait été plus pratique, tout était à côté et ils pouvaient y aller ensemble. Après on n'en fait pas une maladie. Si le collège de secteur nous avait posé problème, on l'aurait inscrit dans le privé, c'est toujours plus sûr on le sait bien. Mais nous on n'est pas trop école privée, du moins pas avant le supérieur. Ça fait du bien aux enfants de côtoyer des gens différents ». Leur fils a donc été scolarisé dans le collège de secteur et ils s'en disent plutôt satisfaits, même s'ils visent pour l'avenir le lycée public hors secteur où sont scolarisés les deux aînés. Leurs « choix » scolaires, même sans succès, s'inscrivent dans un rapport à la fois instrumental, maîtrisé et apaisé à l'institution. C'est d'ailleurs plus généralement le cas de leur rapport à l'État et à diverses de ses institutions comme on va le voir dans la troisième partie.

### **3. L'économie des rapports aux institutions étatiques dans les classes supérieures**

L'étude des rapports pratiques à l'école des classes supérieures à partir de plusieurs indicateurs (papiers scolaires, rencontre des enseignants, associations de parents, pratiques de

---

<sup>49</sup> Dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement parisien, il faut s'inscrire dans un établissement privé dès le primaire pour être assuré d'y avoir une place au collège.

<sup>50</sup> Par contraste avec les parents des milieux populaires éprouvant un sentiment d'injustice : Oberti (M.) et Rivière (C.), « Les effets imprévus de l'assouplissement de la carte scolaire », *Politix*, n°107, 2014, p. 219-241.

scolarisation, etc.) et en prenant en compte une diversité de situations (routinières, de « choix ») révèlent leur capacité singulière à s'arranger avec l'institution scolaire. Mais leurs rapports instrumentaux et maîtrisés à l'école se retrouvent-ils dans leurs relations à d'autres institutions étatiques ? Au-delà de l'école, cette dernière partie pose quelques jalons pour une sociologie de l'économie générale des rapports aux institutions publiques dans les classes supérieures.

### 3.1. Conflit avec l'école, conflit avec l'État ?

L'enquête par questionnaire permet d'abord de comparer les conflits et désaccords avec l'école et ceux relatifs à d'autres institutions publiques. C'est à l'occasion de ces conflits qu'une partie des rapports variables aux différentes institutions publiques se donnent à voir. Dans PREFACE, les conflits avec le fisc apparaissent situés socialement dans les classes moyennes (40 %, + 8 points par rapport à l'ensemble de la population). Plus particulièrement, les indépendants artisans et commerçants (52 %, + 20 points par rapport à la moyenne) déclarent le plus avoir connu un litige avec le fisc<sup>51</sup>. En revanche, les conflits avec les enseignants semblent moins nombreux : 23 % des parents d'élèves déclarent avoir eu un désaccord avec une décision des enseignants<sup>52</sup>. Les variations selon la position sociale sont faibles en la matière. Ce sont les classes supérieures du secteur public (30 %, +7 points par rapport à la moyenne) qui déclarent le plus des désaccords/conflits avec un enseignant. Les conflits avec l'administration ou un service public en général<sup>53</sup> semblent tout aussi nombreux (24 %). Mais, pour ce type de conflit, ce sont les classes supérieures indépendantes (chefs d'entreprises et professions libérales) qui en déclarent le plus (35 %, + 11 points par rapport à la moyenne). Les différentes clientèles de conflits avec les diverses institutions publiques rappellent d'ailleurs la place particulière de l'école pour les fractions culturelles des classes supérieures. En France, c'est la partie de ce groupe social la plus mobilisée scolairement qui témoigne le plus de désaccords avec les représentants de l'institution scolaire : ces enseignants, cadres du public, hauts fonctionnaires, magistrats etc., ne témoignent pas tant ici d'une défiance à l'école d'État que d'une aisance à négocier avec l'institution, qu'ils ne contestent que rarement dans ses principes de légitimité<sup>54</sup>.

Pourtant, les conflits déclarés avec les enseignants sont moins perçus comme relevant d'une institution publique que ceux avec le fisc. Quand ils ont eu un conflit avec le fisc, 42 % des parents d'élèves déclarent avoir eu un différend avec un service public ou une administration. Mais cette proportion n'est que de 31 % parmi ceux qui ont indiqué avoir eu un conflit avec un enseignant. Elle atteint 40 % parmi ceux ayant connu un refus de dérogation à la carte scolaire. C'est donc à l'occasion du rejet d'une demande ponctuelle mais fortement investie que le pouvoir de l'institution scolaire apparaît... et non au cours des nombreuses interactions routinières avec ses agents. En effet, les conflits avec les enseignants sont moins perçus comme des tensions avec une institution publique. Bien que l'école se soit en partie fondée sur « l'autorité impersonnelle des maîtres »<sup>55</sup>, nombre de parents d'élèves semblent voir en grande majorité les activités des enseignants comme un pouvoir personnel,

---

<sup>51</sup> Spire (A.), *op. cit.*, 2018, p. 89. La question était formulée : « *Par le passé, vous est-il déjà arrivé d'être en désaccord avec une décision de l'administration fiscale ?* » Oui/Non.

<sup>52</sup> La question était formulée : « *Au-delà de la scolarité de vos enfants, vous est-il arrivé d'être en désaccord avec une décision prise par les enseignants (redoublement, filière non souhaitée, etc.) ?* » Oui/Non.

<sup>53</sup> La question était formulée : « *Avez-vous déjà connu personnellement (et non en tant que témoin) l'une de ces situations ? Un conflit ou désaccord avec une administration ou un service public ?* » Oui/Non.

<sup>54</sup> Pour faire valoir l'excellence de leurs enfants, les fractions culturelles des classes supérieures recourent peu à des formes de légitimités concurrentes tels que la précocité intellectuelle : Lignier (W.) *La petite noblesse de l'intelligence*, La Découverte, 2012, p.147.

<sup>55</sup> Vincent (G.), *op. cit.*, 1994.



routinier, et non comme une prérogative publique, bureaucratique ou étatique. Aussi, est-ce dans leurs contacts, plus rares, avec l'administration scolaire (à l'occasion de choix d'établissement par exemple) que l'école leur apparaît davantage comme une institution d'État.

Au-delà de ces tendances, l'enquête par questionnaire, même auprès d'un échantillon représentatif comprenant des effectifs robustes, ne peut guère plus renseigner les liens entre les relations à l'école et les rapports à d'autres institutions étatiques. Tout au plus peut-on indiquer qu'une petite partie du haut de l'espace social témoigne statistiquement d'une distance à l'école d'État et dans le même temps d'un recours plus important aux dispositifs de défiscalisation. Mais si les parents qui ont le plus recours à la défiscalisation sont aussi ceux qui scolarisent le plus tous leurs enfants dans un établissement privé (soit 26 % des parents d'élèves, + 6 points par rapport à la moyenne), cela tient au niveau de leurs revenus, qui figurent parmi les plus élevés. Il convient de se tourner vers l'enquête qualitative pour éclairer plus précisément l'économie des rapports aux institutions publiques dans ces milieux.

### **3.2 La circulation conditionnelle des dispositions à l'égard de différentes institutions étatiques**

L'enquête intensive permet en effet de saisir les formes variées de (dis)continuités entre les pratiques de l'institution scolaire et celles d'autres institutions étatiques, en mettant à l'épreuve l'hypothèse d'une transférabilité des dispositions<sup>56</sup> d'une institution vers une autre. Le suivi dans le temps de ménages contrastés des classes supérieures, à travers des entretiens répétés<sup>57</sup> portant non seulement sur l'école mais aussi sur d'autres institutions publiques (mairie, logement, santé, impôts, police, justice, élections notamment), autorise l'analyse des formes d'articulation entre les rapports à une diversité d'institutions d'État. Si des convergences entre les relations à l'école et celles à d'autres institutions publiques sont parfois observables, on ne saurait considérer le rapport à l'institution scolaire comme mécaniquement matriciel d'un rapport plus général à l'État.

Du point de vue des liens entre les rapports à différentes institutions étatiques, on peut envisager deux combinaisons sur la base des matériaux recueillis dans les classes supérieures. D'un côté, des individus dont les dispositions à l'égard des différentes institutions publiques présentent de fortes régularités et dont le rapport à l'école se retrouve pour un large part dans les relations à d'autres institutions publiques : ce sont plutôt des parents se situant pôle économique et privé des classes supérieures qui témoignent à la fois d'un rapport instrumental à l'école et plus généralement à l'État. Leurs pratiques des institutions publiques (dont celles politiques, à l'image de leurs comportements électoraux) convergent vers la maximisation de leurs intérêts sociaux. Ces individus présentent les traits d'un « habitus » de l'État relativement homogène. D'un autre côté, des enquêtés des classes supérieures dont les dispositions à l'égard de différentes institutions publiques sont à la fois plurielles (selon les institutions) et en même temps partiellement transférables. Plutôt situés dans un pôle culturel et public des classes supérieures, ces individus peuvent avoir un rapport à la fois enchanté et instrumental à l'école, tout en faisant état d'une mise à distance pratique d'autres institutions publiques (police, hôpital) et en affirmant leur attachement (symbolique à travers leurs préférences politiques affichées, mais aussi par leur rapport pratique à l'institution électorale) à de vastes pans des services publics et donc à l'État.

---

<sup>56</sup> Voir Bourdieu (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980 ; Lahire (B.), « Culture at the level of the individual : challenging transferability », in Coulangeon (P.), Duval (J.) (eds.), *The Routledge Companion to Bourdieu's Distinction*, New York, Routledge, 2014, p. 109-118.

<sup>57</sup> Le protocole d'enquête s'inspire de Lahire (B.), *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2002.

### 3.2.1 Des dispositions convergentes à l'égard des institutions publiques : instrumentaliser l'État

La littérature sur les classes supérieures, souvent focalisée sur leurs franges les plus dominantes, a tendance à insister sur la forte homogénéité et sur la mobilisation de ces groupes pour la défense de leurs intérêts sociaux. Cela conduit à dresser le portrait d'une classe continuellement mobilisée dans ses rapports à l'État. Dans cette perspective, les classes supérieures entretiendraient un rapport instrumental aux institutions publiques en toutes situations et leurs dispositions en la matière seraient homogènes. Pour peu nuancée qu'elle soit, une telle vision renvoie à une configuration singulière de rapports aux institutions publiques, effectivement observable dans les régions supérieures de l'espace social mais sans pour autant constituer la seule modalité du rapport à l'État dans ces milieux.

Dans notre enquête Julia et Norbert Delamotte sont sans doute les cas les plus proches d'un rapport instrumental et maîtrisé à l'école dont on trouve des traces plus larges dans le rapport à l'État, et qui semble caractéristique du pôle économique et privé des classes supérieures. Leurs dispositions à l'égard des différentes institutions publiques apparaissent homogènes et leurs pratiques de l'État se révèlent convergentes sous le rapport de la recherche systématique d'une maximisation de leurs intérêts sociaux. Agés de 44 ans au début de l'enquête, Julia et Norbert sont deux cadres supérieurs du privé. Julia travaille dans un grand groupe d'assurance et gagne près de 6000 euros nets mensuels, Norbert dirige un service de ressources humaines au sein d'une banque internationale, évoquant un salaire annuel de « 110 K par an » (soit autour de 9200 euros mensuels). Julia est issue d'une famille de la bourgeoisie (père chef d'entreprise, mère au foyer) catholique parisienne (elle a grandi dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, où elle a fréquenté des écoles privées), tout comme Norbert (deux parents médecins, il a alterné entre des établissements publics et privés du 9<sup>ème</sup> arr.). Tous deux diplômés d'une école de commerce renommée (où ils se sont rencontrés), ils présentent des milieux sociaux d'origine, des trajectoires sociales, des orientations religieuses (catholiques), des carrières scolaires (avec succès et avec de longs passages dans le privé) et des milieux professionnels (les mondes de l'entreprise où ils occupent des positions de direction) relativement convergents. Si, au-delà de la sphère professionnelle, leur mode de vie apparaît très centré sur la famille, leurs sociabilités se révèlent aussi largement communes : leurs relations amicales se déploient quasi-exclusivement dans des milieux sociaux dotés économiquement et conservateurs. Les amis de Norbert sont tous de la bourgeoisie et beaucoup sont cadres du privé. Ceux de Julia également, à l'exception d'une amie d'enfance dont elle parle souvent devenue cadre au Ministère de l'économie. Que ce soit au fil de leurs trajectoires ou en prenant en compte la diversité de leur sphère de vie, les socialisations de ces enquêtés apparaissent relativement homogènes. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que leurs rapports à l'école et aux autres institutions publiques se révèlent non seulement convergents au sein du couple, mais aussi typiques des fractions économiques et privées de la bourgeoisie. Dans ces conditions singulières de socialisation et de conformité intrafamiliale, leur rapport à l'État a tout d'instrumental.

Julia et Norbert habitent à Montmartre depuis 2011, ils vivaient auparavant dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement où Norbert a grandi. Ils y ont acheté un appartement de 140 mètres carrés avec terrasse<sup>58</sup> « tout près de l'avenue Junot » et mis leur « petit quatre pièces » de 100 mètres carrés en location. Julia raconte début 2017 : « Norbert voulait prendre un peu le large avec sa famille (qui habite le 9<sup>ème</sup>) et c'est clairement le calme que l'on recherchait en venant à

---

<sup>58</sup> Soit une pratique qui rappelle les stratégies résidentielles des familles du pôle privé des classes supérieures : Bozouls (L.), « Et si le luxe, c'était l'espace ? » Le rôle de l'espace du logement dans la socialisation des classes supérieures du pôle privé », *Sociétés contemporaines*, n°115, 2019, p.151-179.

Montmartre, la terrasse aussi, mais surtout la tranquillité. Parce qu'ici ce n'est pas le Montmartre des touristes, ils sont de l'autre côté (...) La seule chose qui nous a fait hésiter c'était l'école. C'est pour ça qu'on les a mis dans le privé les deux premières années. Et puis ensuite, quand on a vu que l'école primaire du quartier était sympa aussi, on les a remis dans le public ». Le couple encadre fortement la scolarité de leurs jumeaux. Ils ont recruté dès le CP une étudiante (« qui a de bons résultats scolaires et a fait une prépa, ça c'était important pour les méthodes de travail ») pour les récupérer à la sortie et les assister dans les devoirs. Ils entretiennent plus généralement un rapport élitiste à l'institution et aux savoirs scolaires, associé à une forme de défiance à l'égard de l'école publique. Ils ont inscrit leurs enfants dans un collège privé catholique et élitiste du 6<sup>ème</sup> arrondissement parisien ; ils déclarent vouloir les orienter vers des formations comme des métiers du privé, internationaux (les enfants prennent des cours particuliers d'anglais depuis leurs 5 ans) et rémunérateurs. Ils estiment que l'école privée « permet de mieux progresser », que l'école d'État « c'est souvent une poubelle ». Norbert raconte les motifs qui les auraient conduit à inscrire leurs jumeaux dans l'école primaire publique du quartier du haut Montmartre, très favorisée socialement : « Trois choses liées en fait. D'abord, on avait des voisins de l'immeuble un peu copains avec eux qui y allaient et nous avaient assuré que c'était bien (...) Ensuite, on s'est dit que ça nous faciliterait un peu les choses quelques temps de ne plus avoir à aller plus loin pour les déposer. Même si on savait que ça ne durerait pas jusqu'au collège, c'était toujours ça pour quelques temps et on surveillait : si les enfants n'avaient pas été bien à l'école, on les aurait remis dans le privé tout de suite (...) Et une dernière raison, quand même, on se disait que dans ces conditions ça ne leur ferait pas de mal de voir un peu une autre organisation, des instits plus « cools », des familles un peu différentes. Même si plusieurs copains nous ont dit qu'on prenait des risques (rires) ». Circonscrit au premier cycle, le passage de leurs enfants par l'école publique répondait à plusieurs intérêts sociaux (de sociabilité, de praticité, de distinction culturelle), mais dès l'entrée au collège (privé) « il fallait mieux, je n'ai pas honte de le dire ». Ces enquêtés font ainsi état d'un rapport à l'école très instrumental, ne s'en remettant jamais à l'institution et recourant au privé par alternance. Une telle appréhension de l'école s'inscrit plus généralement dans leur rapport instrumental et maîtrisé à l'État, vis-à-vis duquel, « en bons libéraux » comme en plaisante Norbert, ces enquêtés sont méfiants et auquel il n'est fait recours qu'occasionnellement ou quand rien d'autre n'est possible.

Julia et Robert estiment par ailleurs payer « beaucoup trop d'impôts », même si là aussi leur rapport à l'institution fiscale est instrumental. En 2016, ils ont consulté un avocat fiscaliste pour « optimiser [leur] imposition » et échapper à l'impôt sur la fortune. Leur résidence principale, estimée à 2 millions d'euros en 2018, comme leur appartement du 9<sup>ème</sup> en location (autour d'un à 1,3 millions d'euros) appartiennent à une SCI dont ils sont gestionnaires. Ils ont aussi acheté en 2016 trois autres appartements dans Paris, réhabilités et refaits à neuf, pour bénéficier de dispositifs de défiscalisation. Ils font par ailleurs régulièrement des dons à des associatives caritatives et catholiques leurs donnant accès à divers avantages fiscaux. Au-delà de l'impôt, ces enquêtés échappent à l'État dès qu'ils le peuvent. En matière de soin, ils évitent l'hôpital public (lui préférant une clinique privée « où la famille de Norbert a ses habitudes ») ; ils ne recourent qu'à des médecins non conventionnés et recommandés par des proches. S'ils n'entretiennent guère de relations pratiques avec la police, ils ont volontiers un discours critique sur ses agents, comme plus largement sur les fonctionnaires. De même, la justice prudhomme est fortement décriée par Norbert lorsqu'il évoque ses expériences professionnelles (en tant que directeur des ressources humaines dans une banque) : « le conseil de prud'hommes que je connais bien, faut voir ce que c'est. Nous [son entreprise] clairement on fait tout pour ne pas y aller. On paie s'il faut, on s'arrange, mais on veut vraiment éviter d'aller en justice. Ça prend du temps, les gars ne comprennent rien à l'entreprise, ils marchent avec les syndicats. Ils sont toujours à regarder

les petites causes individuelles au détriment de l'intérêt général, celui de la boîte évidemment, celui de tout le monde en fait ».

Leur posture défiante à l'égard des diverses institutions publiques ayant émergé au fil de l'enquête (école, impôts, hôpital, police, justice du travail) apparaît relativement convergente avec leurs orientations politiques, qu'ils déclarent à droite. Norbert renouvelle chaque année depuis 2012 son adhésion à « Les Républicains » (LR) sans participer à aucune activité partisane. Et cela n'empêche aucunement le couple de voter pour E. Macron au second tour en 2017 (pour F. Fillon au 1<sup>er</sup>) et pour LREM aux élections européennes de 2019. Pour eux, la municipalité socialiste du 18<sup>ème</sup> arrondissement et de Paris serait responsable d'une « dégradation » de la ville : « Le gars qui a remplacé Vaillant là marche avec Hidalgo. Ce sont des sociaux-démocrates mous qui ne font que du marketing. Dès lors qu'il s'agit de choses concrètes, il n'y a plus personne. Ici les habitants demandent depuis longtemps plus de nettoyage, plus de régulation touristique, plus de sécurité aussi. Mais rien ». Un projet de logement social non loin de leur domicile est décrié ironiquement : « ben oui, mettons des HLM à Montmartre, rasons les hôtels particuliers et construisons des tours russes (rires)... Ça ne va pas se faire ici de toute façon mais c'était une idée ridicule ».

Ce couple du pôle économique et privé des classes supérieures souligne combien, dans des contextes de socialisation diachroniquement comme synchroniquement non dissonants, les dispositions à l'égard des diverses institutions étatiques (administratives et politiques) peuvent se révéler très convergentes. On peut, dans ce type de configuration relativement homogène, évoquer « un » rapport à l'État à la fois défiant, maîtrisé et instrumental à l'égard de ses institutions. La méfiance symbolique de principe qu'ils opposent aux interventions publiques (par exemple à l'hôpital, à la police, à la justice ou encore à la municipalité) constitue le pendant de leur rapport très instrumental aux institutions étatiques auxquelles ils ne peuvent pleinement échapper (à l'instar de l'école et du fisc). Leurs comportements politiques (notamment électoraux) se combinent d'ailleurs sans contradiction avec leurs attentes à l'égard de l'État et leurs relations à divers services publics. Mais on ne saurait considérer qu'un tel rapport homogène, défiant et instrumental à l'État est partagé unanimement dans les classes supérieures.

### *3.2.2. Dissonances intra-familiales, dissociation des rapports symboliques et pratiques aux institutions : les ambivalences du rapport à l'État*

L'enquête par cas invite en effet à se prémunir contre les généralisations abusives. D'autres enquêtés, plus proches du pôle culturel des classes supérieures, donnent à voir une seconde configuration de rapports aux institutions publiques, sans doute plus répandue dans le quartier étudié. Tel est le cas du couple formé par Magalie et Sacha Mourier. Si leurs expériences de chacune des institutions étatiques présentent des singularités conduisant à conclure à une pluralité de dispositions du couple en la matière, on remarque dans le même temps des formes relatives de transférabilité de schèmes d'action entre certaines institutions administratives et politiques.

Magalie et Sacha ont 39 et 41 ans lors de notre première rencontre chez des amis communs en avril 2016 dans un quartier gentrifié du bas Montmartre jouxtant la Goutte d'Or. Fille cadette d'un professeur d'histoire non agrégé et d'une employée municipale (fonctionnaire de catégorie B), Magalie est titulaire d'une Licence d'économie et d'un Master d'Arts du Spectacle, elle est comédienne (intermittente du spectacle). Son mari Sacha, rencontré à l'Université, est issu de milieux populaires ruraux (père ouvrier agricole, mère assistante maternelle), diplômé d'un Master d'économie<sup>59</sup> et journaliste économique au sein

---

<sup>59</sup> Selon l'INSEE, en 2014, 39,4% des 25-49 ans sont diplômés du supérieur, dont 22,5% du supérieur long.

d'un quotidien national. Le couple a deux filles, l'une entrant en CM1 en 2016, l'autre scolarisée la même année en 4<sup>ème</sup> dans le collège public du secteur. Propriétaire à crédit de leur appartement de 90m2 (estimé à environ 1 millions d'euros en 2017)<sup>60</sup>, le couple fait état de revenus oscillant entre 4500 et 7000 euros nets mensuels<sup>61</sup> selon la régularité des cachets de Magalie. Si l'on avait mené un seul entretien avec eux, on aurait conclu à une homogénéité de leur rapport attaché et enchanté à l'État, mais l'enquête dans la durée donne à voir davantage d'ambivalence. Magalie et Sacha se déclarent confiants dans l'école publique et y scolarisent leurs deux enfants, se disent fiers de payer des impôts, attachés aux services publics et aux politiques sociales à l'égard des plus démunis, soucieux d'investissements publics en matière environnementale, et ils votent dans le même temps de longue date à gauche. Ils ont soutenu Mélenchon au 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle de 2017 (Macron au second, « contre Le Pen ») et la liste écologiste aux européennes de 2019. Localement, ils votent pour le PS (en 2008 et en 2014) depuis leur installation dans le quartier en 2006. Mais le suivi du couple dans le temps, le croisement des entretiens, la consultation de quelques-uns de leurs papiers, et surtout l'observation de la variabilité de leurs situations face à l'État donne à voir une réalité plus complexe de leurs rapports aux institutions étatiques : leur cas révèle une combinaison plurielle de dispositions avec transférabilité partielle, combinaison qui ne leur est sans doute pas propre.

Magalie et Sacha investissent l'institution scolaire publique comme d'autres parents du quartier des fractions culturelles des classes supérieures. Ayant tous les deux été scolarisés dans le public tout au long de leur scolarité, ils s'y disent très attachés. L'école comme leur collège de secteur sont jugés « bons ». Ils s'y rendent quotidiennement pour accompagner les enfants (lui le matin, elle chaque soir), rencontrent régulièrement les enseignants, et Magalie gère l'essentiel de la paperasse scolaire. Ce type de rapport à l'école apparaît convergent avec ceux déclarés par ces enquêtés face à d'autres services publics : « le logement social [qu'ils n'ont jamais expérimenté en première personne] fonctionne bien en France » ; « les impôts c'est important, nous, on en paie pas mal et on voudrait bien en payer plus ! ». Le couple dispose de solides attentes face à l'État, qu'ils politisent largement, leur rapport convergent à l'institution électorale en attestant. Ils affirment de manière générale leur attachement comme leur confiance à l'égard des services publics (par exemple lorsqu'ils estiment que lutter contre les discriminations à l'encontre des minorités ethno-raciales et des musulmans est « clairement une question politique qui regarde l'État »). On serait tenté de conclure à une transférabilité générale de dispositions confiantes et attachées à l'État d'une institution (scolaire, administrative ou politique) à une autre.

Toutefois, cette transférabilité n'est de fait que partielle et dans bien des cas circonscrite aux dimensions symboliques du rapport à l'État. Car l'enquête dans le temps met à jour davantage d'ambivalences au-delà des déclarations lors d'un unique entretien ou en répondant à un questionnaire. En effet, le rapport enchanté à l'école de Magalie et Sacha ne les empêche pas d'avoir dans le même temps un rapport instrumental à l'école publique ou encore des projets scolaires élitistes dans le privé pour l'avenir : « Georgio [leur fils aîné] va au conservatoire depuis qu'il a 6 ans et il a un très très bon niveau. On a aussi fait des cours particuliers. S'il continue, on va partir sur une formation musicale très appuyée et pas que dans l'Education nationale » confie Magalie lors d'une discussion informelle en 2017. Sacha précise lors d'un échange au café fin 2018 : « On n'est pas très business school pour les enfants mais bon après si ça les tente, on verra et ils feront une prépa (...) idéalement, je les vois bien à Science Po. La fac ça devient un peu n'importe quoi, c'est plus comme à notre

---

<sup>60</sup> Selon l'INSEE, en 2010, le patrimoine médian des ménages en France est de 150 000 euros.

<sup>61</sup> Selon l'INSEE, en 2010, le niveau de revenu médian par foyer s'élève à 30 500 euros annuels en France, soit 2 541 euros par mois.

époque. Je ne sais pas si on va pouvoir se passer d'une grande école ». Ensuite, le couple met à distance d'autres institutions étatiques, notamment du côté des fonctions régaliennes de l'État. Ils se déclarent très méfiants à l'égard des forces de l'ordre en général et des services policiers du 18<sup>ème</sup> arrondissement parisien en particulier (le commissariat est situé à proximité de chez eux) : lorsque Magalie s'est fait voler son portable en 2018, elle refuse de se rendre au commissariat pour porter plainte, arguant « l'incompétence des flics » et un temps d'attente trop long. De même, ses propos relatifs aux magistrats attestent une certaine défiance et, lorsque le responsable de sa troupe théâtrale met fin prématurément à son contrat à l'été 2017, elle n'envisage pas de recours aux prud'hommes : « ça m'a fait bien chier car il fallait que je trouve autre chose, et vite (...) au tribunal ça aurait pris des plombes et ça n'aurait rien donné ». Mais sa défiance à l'égard de certaines institutions étatiques se retrouvent aussi dans d'autres domaines relevant de la main gauche de l'État comme en attestent les pratiques de soin du couple. Lorsque leur fille cadette se fait une entorse à l'école en mai 2017, Magalie et Sacha évitent les deux hôpitaux publics à proximité (Lariboisière et Bichat) : pour l'emmener aux urgences, ils préfèrent prendre leur voiture et se rendre à l'hôpital américain à Neuilly où Sacha a un bon ami médecin. Lorsque je les interroge quelques semaines plus tard sur les motifs d'un tel choix (alors qu'ils racontent l'anecdote), ils se sentent mis en porte à faux, éludent le sujet et Sacha finit par affirmer qu'il avait par hasard eu son copain – « de garde » – au téléphone quelques minutes avant d'apprendre l'accident de sa fille. De même en septembre 2018, alors que nous échangeons informellement lors d'un apéritif quant au marché immobilier local, lorsque Sacha confie ne pas avoir déclaré au fisc la donation de ses beaux-parents de près de 300 000 euros lors de l'achat de leur appartement six ans plus tôt, Magalie apparaît très gênée et tente de justifier par « l'oubli » cette non déclaration à l'administration fiscale, qui ne l'empêche pas de réaffirmer son attachement à l'impôt comme à la gauche. Elle ajoute pour rationaliser politiquement son état de tension liée à la révélation de son conjoint : « non c'est vrai qu'on a merdé sur ce coup-là ». À travers les cas de projets scolaires hors des institutions publiques comme dans celui de cet arrangement avec l'impôt, ou encore de l'évitement des hôpitaux publics de proximité au bénéfice d'un établissement privé réputé, on voit que le rapport pratique à l'État de ces enquêtés des fractions culturelles des classes supérieures est loin d'être homogène. À s'en tenir à une déclaration unique, le chercheur est tenté d'homogénéiser « un » rapport à l'État qui se révèle beaucoup plus ambivalent lorsque l'on se donne le temps d'observer la variation des situations dans lesquelles sont pris les enquêtés.

Si l'on veut expliquer cette transférabilité seulement partielle et cette pluralité des dispositions à l'égard des institutions étatiques en dépit du farouche attachement à l'État affiché par ces enquêtés, il convient d'articuler trois éléments. D'abord, insister sur la potentielle dissociation entre les rapports symboliques à l'État (saisis par exemple dans nombre d'enquêtes électorales) et les rapports pratiques à ses diverses institutions (administratives comme politiques) comme le donne à voir Magalie et Sacha. Ici comme souvent, la relation d'enquête est essentielle : l'enquêteur et leurs amis communs sont perçus comme « de gauche » et « attachés à l'État ». Formuler des attentes à l'égard des services publics comme des partis de gauche fait partie de ces formes de conformisme si répandues dans les groupes primaires comme ceux amicaux. Ensuite, ne pas considérer trop vite que les dispositions à l'égard d'une institution (comme l'attachement symbolique à l'impôt) génèrent mécaniquement des pratiques (par exemple de conformation aux règlements fiscaux) indépendamment des logiques de situation<sup>62</sup> dans lesquelles les individus font l'expérience de

---

<sup>62</sup> « Les dispositions ne conduisent pas de manière systématique à une action déterminée : elles ne se révèlent et ne s'accomplissent que dans des circonstances appropriées et dans la relation avec une situation » : Bourdieu (P.), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil/Liber, 1997, p.178.

l'État. Par exemple, lorsque les parents de Magalie lui font un don sans le déclarer au fisc en 2012, l'importante somme est la condition de leur achat d'un appartement dans le quartier (et de leur non départ en banlieue), où vivent aussi les parents donateurs qui ont une expérience amère de frais de succession réglés deux ans plus tôt au décès d'une arrière-grand-mère. Enfin, tenir ensemble socialisations et appartenances, histoire incorporée et rapports sociaux du quotidien : cette pluralité relative des rapports aux institutions étatiques permet des arrangements au sein du couple, notamment lorsque les deux protagonistes ont été socialisés différemment à l'État. Si l'école publique est pratiquée, c'est en grande partie parce que Magalie, fille d'un enseignant du public, fait un suivi important de la scolarité des enfants et rassure régulièrement Sacha sur la « qualité » de ce service public. Si le couple vote « à gauche » régulièrement, c'est aussi parce que Sacha, journaliste économique – dont plusieurs collègues sont « plus libéraux que [lui] » – assume suivre sa femme car il estime qu'« il n'y a pas vraiment de grosses différences entre la droite et la gauche tant les contraintes économiques sont grandes ». L'attachement symbolique à l'État régulièrement brandi par le couple reflète davantage les inclinaisons politiques de Magalie. Certes, Sacha n'y est pas hostile, cela lui permet entre autres de rationaliser sa trajectoire d'ascension sociale (ses parents étaient ouvriers agricoles et assistante maternelle) : « c'est par l'Université que j'ai réussi à me faire une bonne place » dit-il dès le premier entretien. Mais, dans le même temps, les petits arrangements avec l'État et ses institutions, qui ne se donnent à voir dès lors que l'on prend le temps d'observer leurs usages de diverses institutions publiques en situation, rendent acceptables au sein du couple cette unité affichée d'un attachement politique à l'État. De même, si leur fille fréquente une clinique privée en cas d'accident, c'est aussi car lors d'une précédente visite à l'hôpital public quatre ans plus tôt, lorsque Sacha a eu des calculs rénaux, ils ont « passé la journée là-bas pour rien puisqu'[ils] ont dû aller consulter un spécialiste en libéral » quelques jours après tant « les urgences étaient débordées ». Et Magalie de confier combien « dans la famille de Sacha, ils ont horreur de l'hôpital et des médecins, son père surtout. Quand ils paient plus cher, ils se disent que ce sera un peu mieux (...) moi j'avoue que je m'en fous un peu et que ça dépend vraiment de sur qui tu tombes ». Tout se passe en ce sens comme si, pour elle, faire des concessions dans le rapport du couple à l'État, à l'instar de fréquenter occasionnellement une clinique privée, permettait de concilier avec certaines inclinaisons de son conjoint pour mieux faire valoir – notamment dans la sphère amicale et auprès de l'enquêteur qui y est associé – un rapport général de confiance et d'attachement aux institutions publiques. On comprend que les dissonances et relations intra-familiales sont pour beaucoup dans les ambivalences des rapports à l'État de ces enquêtés du pôle culturel des classes supérieures.

\*\*\*

Composante centrale de l'État en France, l'école demeure une institution publique familière pour l'ensemble des groupes sociaux, plus particulièrement pour les individus ayant des enfants scolarisés. Mais l'étude relationnelle des classes supérieures dans leurs usages de cette institution donne à voir leur singularité. Le croisement de traitements statistiques et d'une enquête qualitative approfondie permet de contribuer non seulement à l'analyse des rapports à l'école de ces classes très bien dotées mais aussi, plus généralement, à une sociologie politique de l'économie des relations aux institutions publiques et à l'État. Dans ces milieux favorisés où l'enjeu scolaire est au cœur des stratégies de reproduction, l'école fait l'objet d'investissements singuliers et maîtrisés, reposant largement sur les femmes et sur les fractions travaillant dans le secteur public qui s'engagent davantage dans l'institution. Bien dotées mais inégalement selon leurs fractions, les classes supérieures témoignent

d'arrangements maîtrisés et variables avec l'institution scolaire selon leur position relative et selon les situations : outre des investissements singuliers et une surveillance routinière de leurs enfants dans l'institution, cela prend la forme d'une plus forte scolarisation dans le privé ou de maintien dans l'école publique au prix de dérogations selon les cas, la scolarisation antérieure des parents ou encore la proximité professionnelle à l'État (notamment selon le secteur public ou privé d'emploi). La maîtrise tendancielle des règles de l'institution, qui n'exclut pas d'éventuels ratés<sup>63</sup>, comme ses usages particulièrement instrumentaux constituent des traits singuliers des classes supérieures face à l'école dès lors qu'on ne les étudie pas que pour elles-mêmes et qu'on les compare relationnellement aux autres milieux sociaux. Dans les régions supérieures de l'espace social, l'instrumentalisation maîtrisée de l'institution scolaire (voire dans certains cas sa domestication) conduit les familles à faire valoir quotidiennement leurs intérêts avec davantage de succès que les autres groupes sociaux, même si cela n'empêche pas aussi l'école de se monter parfois contraignante pour les classes supérieures (par exemple dans le cas évoqué d'un refus de dérogation ou encore lors d'échecs scolaires toujours possibles dans ces milieux).

Au-delà du domaine scolaire, cette recherche permet d'avancer dans l'étude sociologique des rapports à l'État par l'observation de formes d'articulation entre les appréhensions de l'école et les relations à d'autres institutions publiques, qu'elles soient administratives ou politiques. En portant le regard centralement non sur l'État ou (une de) ses institutions de manière « interne », mais sur les gouvernés dans leurs manières de les habiter, en les suivant sur différentes scènes où ils sont susceptibles de faire l'expérience de l'État dans sa diversité<sup>64</sup>, on peut contribuer à une sociologie politique de l'économie des rapports aux institutions étatiques. Un des traits singuliers récurrents concernant les enquêtés des classes supérieures renvoie à la grande maîtrise dont ils font preuve face à l'État, aussi bien sur le plan symbolique (à travers par exemple leurs déclarations quant à leurs représentations de l'État, à commencer par celles face à un enquêteur) qu'en pratique (au prisme de leurs usages concrets, toujours partiellement instrumentaux, des diverses institutions publiques). C'est vraisemblablement dans les fractions économiques et privées des classes supérieures, qui sont les plus distantes et les moins dépendantes de l'État, que l'on observe un rapport général à la fois défiant et instrumental à l'égard de l'école comme d'autres institutions publiques. Pareille homogénéité du rapport à l'État n'a cependant rien d'évident, même dans les classes supérieures où l'entre-soi constitue une norme répandue. Cela correspond en fait à de rares franges de ces milieux qui se révèlent non dissonantes sous le rapport de leurs socialisations aux diverses institutions. Car, dans bien des cas, même certaines franges des classes supérieures dont le rapport à l'école a tout d'instrumental sont caractérisées par des dispositions contrastées, voire contradictoires, à l'égard des diverses institutions composant l'État. Les familles étudiées situées dans le pôle culturel des classes supérieures donnent à voir cette pluralité et ces dissonances. Leurs pratiques de l'État varient dès lors au gré des propriétés des situations (dont chaque institution, dans ses singularités comme ses potentielles variations, est partie prenante) dans un espace des possibles délimité par leurs dispositions. En creux, la prise au sérieux dans notre recherche de la pluralité institutionnelle et du caractère diffus du pouvoir étatique du point de vue des acteurs sociaux dits « ordinaires » souligne combien s'en tenir à l'étude des rapports symboliques à l'État (saisis par exemple au prisme

---

<sup>63</sup> Voir par exemple Henri-Panabière (G.), *Des héritiers en échec scolaire*, La Dispute, 2010.

<sup>64</sup> Cette entrée par les groupes sociaux confrontés à l'État (et non par les institutions) sous l'angle de la diversité de leurs expériences étatiques, couplée à un suivi dans le temps autorisant une analyse processuelle, distingue notre approche des travaux entrant empiriquement par un ou quelques dispositifs singuliers qui tendent, par leur construction, à réduire la complexité du rapport à l'État à un de ses domaines : par exemple Revillard (A.), « La réception des politiques publiques, une approche par entretiens biographiques », *Revue française de sociologie*, vol.58, n°1, 2017, p. 71-95.



des seules préférences politiques) est loin de suffire dès lors qu'il s'agit d'expliquer les ressorts de l'acceptation de l'ordre institutionnel dans les classes dominantes, voire leur croyance en sa légitimité, et donc aussi les logiques propres à ces milieux assurant la légitimation comme la déstabilisation éventuelle du système politique<sup>65</sup>.

### **Annexe 1 : La construction des positions sociales**

La construction en trois classes sociales s'appuie sur le niveau détaillé de la nomenclature des PCS en 24 postes. Elle sépare les petits des gros agriculteurs en fonction de leur revenu (+/- 1900 euros/mois) et sépare Chefs d'entreprises des artisans et commerçants<sup>66</sup>.

Classes populaires : ouvriers et employés + petits agriculteurs

Classes moyennes : Professions intermédiaires + artisans et commerçants + gros agriculteurs

Classes supérieures : Cadres et professions intellectuelles supérieures, professions libérales et Chefs d'entreprise

Les positions sociales des enquêtes tiennent aussi compte du secteur d'emploi, qui est articulé avec les trois classes sociales :

prfc2\_statut in (3 6 7) = secteur privé + chômeurs inactifs

prfc2\_statut in (1 2) = secteur public soit fonctionnaire + contractuel du public

prfc2\_statut in (4 5) = indépendant soit Chefs d'Entreprise /gérant + indépendant à son compte.

---

<sup>65</sup> Voir le programme de recherche esquissé par Dobry (M.) « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in Santiso (J.) (dir.), *À la recherche de la démocratie*, Karthala, 2002, p. 101-120.

<sup>66</sup> Nous nous appuyons sur la construction du groupe ANR Profet et utilisée par Spire (A.) *op. cit.*, 2018, p. 285-286. Sur la construction des classes sociales, voir plus généralement Hugrée (C.), Penissat (E.), Spire (A.), *Les classes sociales en Europe*, Agone, 2017.